

Depuis que nous avons révélé le « **PLan Dintilhac d'Urbanisation intensive** » qui consiste à faire voter, à la veille des vacances, des secteurs de construction d'immeubles collectifs et qui oblige la construction d'immeubles sociaux sur toutes les zones urbaines de Bois-le-Roi dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi Règlement écrit : point 3.4, page 17), nombre de Bacots sont sous le choc. **Bois-le-Roi est la seule commune à proposer cette mesure, sur décision personnelle de M. Dintilhac !** L'intercommunalité n'a jamais rien fait contre l'avis d'un maire en matière d'urbanisme.

Qu'est-ce que le PLUi ?

C'est le nouveau règlement qui régit toutes les futures constructions. Ce nouveau règlement augmente très largement les possibilités de constructions plus importantes que précédemment et par là même, le profit pour les promoteurs immobiliers. Ce nouveau PLUi est une catastrophe environnementale qui ne tient pas compte de l'urgence climatique et du bien-être de ses habitants.



**Patrick
GAUTHIER**

Pourquoi des « secteurs à programme de logements mixité sociale » sur des parties naturelles à l'insu des propriétaires ?

Sous couvert de l'obligation de réaliser les logements à loyer social, le Maire se sert de cette excuse pour déposséder des parcelles d'espaces naturels de certaines maisons. Vous verrez, sur les extraits de la carte où nous avons colorié en rouge ces secteurs, que plusieurs propriétaires sont dépossédés de leur jardin. En usant « d'utilité publique », le risque juridique est fort surtout pour les secteurs avec plusieurs propriétaires.

Pire encore, des propriétaires découvrent en réunions publiques que sur leur terrain, en cas de cession, devront être réalisés un ou plusieurs logements sociaux. Leur bien et celui de ses voisins perdront bien évidemment de leur valeur. Le maire et sa majorité se rendent ainsi responsables de dévaluer les biens des Bacots.

Bien évidemment, les parcelles désignées ne concernent pas les propriétés du maire ni des élus de sa majorité !



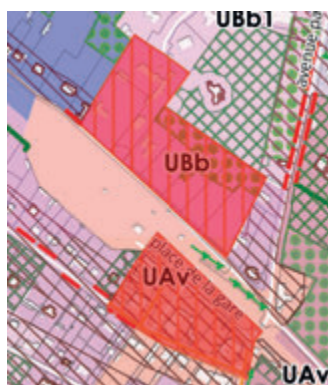
Rues Moreau de Tours, Aimé Perret, Colinet



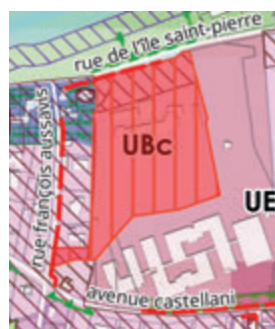
Allée de Barbeau



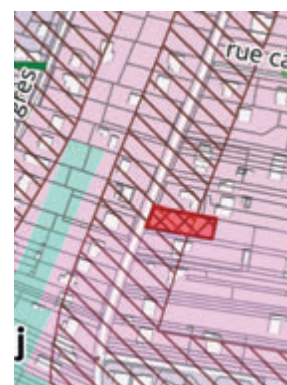
Chemin de Samoïs



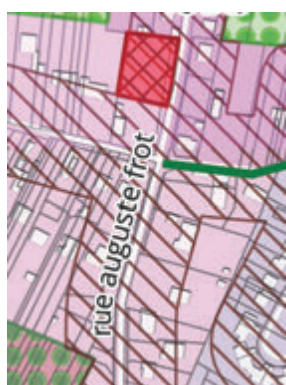
Les 2 OAP de la gare



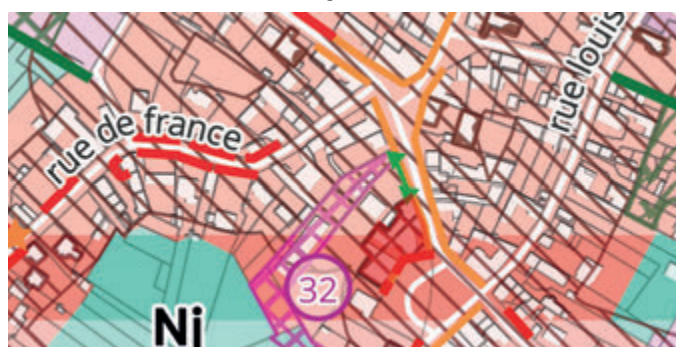
OAP de l'Île Saint-Pierre (FOCEL)



Rue Carnot



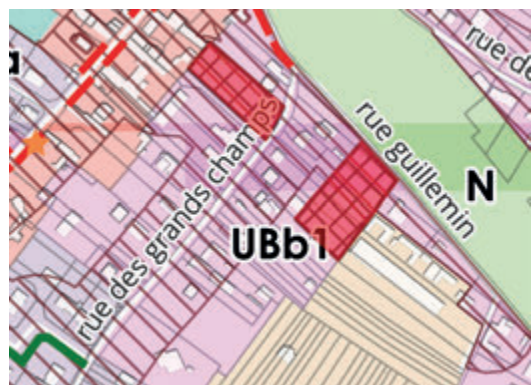
Rue Auguste Frot



Quartier République



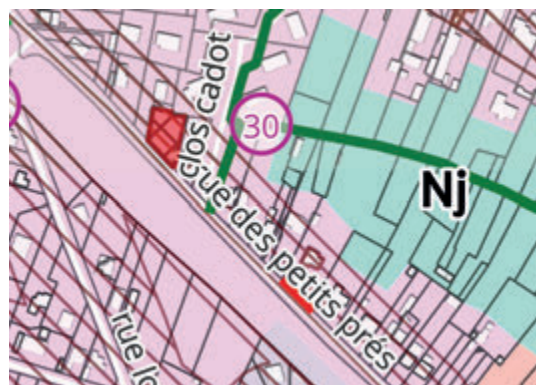
Rue de la Presche



Rue des Grands Champs



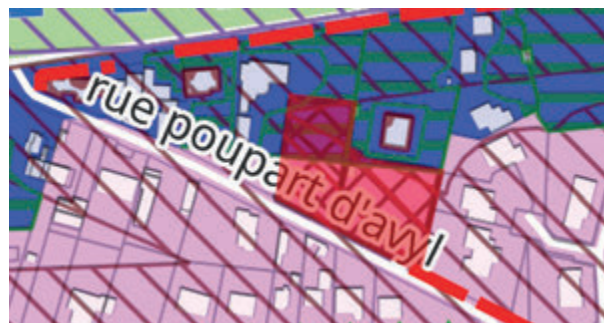
Rue des Grès



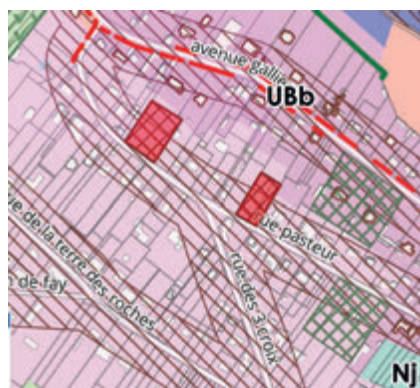
Rue des Petits Prés



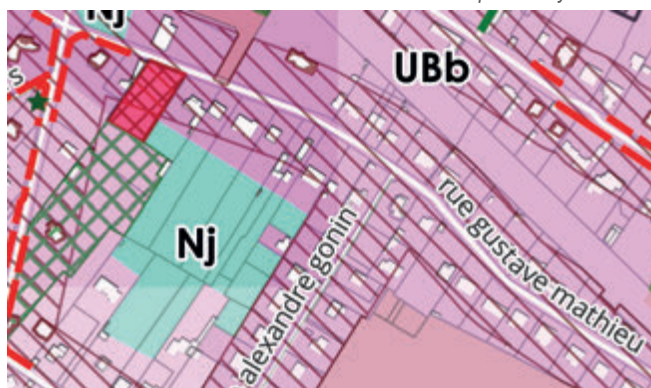
Rue du Clos de la Cure



Rue Poupart d'Avyl



Rue Pasteur



Rue Gustave Mathieu

Pourquoi le Maire ignore-t-il l'instruction de la Préfecture qui donne la priorité à la mobilisation du logement vacant sur les nouvelles constructions ?

Notre groupe Réussir Ensemble avec les Bacots n'est pas contre le logement à loyer social. Nous considérons qu'il doit être attribué en priorité au travailleur local le plus modeste, ce que refuse le Maire.

L'obligation de logement social ne représente qu'un quart des logements vacants de l'agglomération de Fontainebleau. Il serait plus humain, plus logique, plus écologique et plus économique de mobiliser le logement vacant grâce aux dispositifs existants comme Loc'Avantages, les biens sans maître (loi 3DS, art.98 et 99) et bien d'autres possibilités encore. Bien sûr, tous ces dispositifs ne font pas l'affaire des promoteurs immobiliers privés qui encaissent des subventions (300 000 € déjà distribués et votés par les élus de la majorité municipale) et font garantir leurs emprunts immobiliers via les collectivités et donc indirectement par le contribuable.

Rappelez-vous le périmètre d'attente en 2020, la convention EPFIF (possibilité d'expropriation, article 10) en 2021, le Programme Local de l'Habitat et la convention SAFER en 2023.

Il nous faut désormais réexpliquer au maire et à ses élus que nous ne voulons pas de ses promoteurs et que nous voulons pour notre commune des projets cohérents avec l'esprit et l'art de vivre à Bois-le-Roi. Que c'est aussi pour ces potentiels nouveaux habitants que nous luttons contre son amour du béton.

Après les différentes attaques du Maire contre la propriété et la sérénité des Bacots, nous appelons à nous mobiliser pour réussir ensemble à nouveau à le contrer.

Signer la pétition sur change.org : « NON au PLUi de Bois-le-Roi décidé par le maire et sa majorité »

**Venez nous soutenir pacifiquement au conseil d'agglomération du 27 juin à 19 h
à la salle des fêtes de la Mairie de Cély-en-Bière, 13 Rue de la Mairie.**

Vous pouvez télécharger les documents et les cartes sur notre site : reblr.fr